

Formation

en santé et sécurité au travail

Stage de l'INRS : Évaluer et améliorer l'ambiance lumineuse des lieux de travail

PUBLIC

→ Acteurs des services de santé au travail, préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

→ Aucun.

OBJECTIF DE FORMATION

→ Apprécier la qualité de l'ambiance lumineuse au poste de travail et préconiser des mesures d'amélioration.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer les principes et connaissances de l'ambiance lumineuse appliqués en milieu professionnel.
- Évaluer la qualité d'un éclairage des lieux de travail.
- Proposer des mesures d'amélioration.

CONTENU

- Lumière et éclairage : notions de physique, grandeurs et unités ; les sources de lumière : éclairage naturel et artificiel.
- Éclairage et luminaires : rôles, caractéristiques et applications.
- Contexte réglementaire.
- Méthodologie d'évaluation de l'ambiance lumineuse au poste de travail : méthodologie d'intervention en entreprise, métrologie (place et limites) ; préconisations d'aménagement de l'éclairage des postes de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

→ Ce stage s'appuie sur des exposés, des travaux en sous-groupes et des témoignages de professionnels de terrain.

VALIDATION

→ À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

DATES ET LIEU

→ Durée 3,5 jours : 1 session à Vandœuvre-Lès-Nancy du 15/11/2021 début d'après-midi au 18/11/2021 au soir.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Responsable pédagogique : Amine FATMI

Programme complet et inscriptions sur www.inrs.fr -> taper **JA0531**

Par courrier : INRS, département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
ou secretariat.forp@inrs.fr

Stage de l'INRS : Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux

PUBLIC

→ Agents des services Prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT/CRAMIF/CGSS), membres d'une instance représentative du personnel, préventeurs d'entreprise, acteurs des services de santé au travail.

PRÉREQUIS

→ Les participants doivent avoir suivi le stage « *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* » (N12002) ou posséder des connaissances équivalentes ou avoir suivi auprès d'une CARSAT/CRAMIF/CGSS la formation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) inscrite dans l'offre nationale de formation du réseau Assurance maladie-Risques professionnels et INRS. Les inscriptions seront validées après production des justificatifs de ces formations ou expériences.

OBJECTIF DE FORMATION

→ Se positionner selon sa place sociale dans une démarche concrète d'analyse *a posteriori* d'événements graves dus aux risques psychosociaux (tentative de suicide, suicide, conflit, agression, pathologie professionnelle).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

→ Construire un dispositif de prévention (ou participer à sa construction) réunissant les conditions sociales favorables et le choix des méthodes adaptées pour intervenir sur une situation de travail ayant généré des atteintes à la santé dues aux RPS, en fonction de sa place au sein d'une entreprise ou d'une institution.

CONTENU

→ Les conditions sociales et les principes d'actions pour intervenir dans une analyse de situation de travail consécutive à une atteinte à la santé RPS.
→ Présentation de démarches d'enquêtes adaptées à des événements (conflits, actes de violence interne et externe, tentatives de suicide, suicides...) dus aux risques psychosociaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

→ Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et des travaux en sous-groupes à partir de situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

VALIDATION

→ À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

DATES ET LIEU

→ Durée 4 jours : 1 session à Vandœuvre-Lès-Nancy du 06/12/2021 début d'après-midi au 10/12/2021 à midi.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Responsable pédagogique : Guy PEISSEL-COTTENAZ

Programme complet et inscriptions sur www.inrs.fr -> taper **JA1731**

Par courrier : INRS, département Formation, Rue Morvan CS 60027, 54519 Vandœuvre-Lès-Nancy ou secretariat.forl@inrs.fr

Stage de l'INRS : Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)

PUBLIC

→ Médecins du travail. Ce stage s'inscrit dans un parcours de développement professionnel continu (DPC).

PRÉREQUIS

→ Les participants doivent posséder une expérience avérée en matière de conduite d'actions de prévention des troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS).

OBJECTIF DE FORMATION

→ Prendre en main le protocole Saltsa afin de renforcer ses compétences dans le diagnostic clinique des TMS-MS.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier le protocole Saltsa.
- Positionner l'outil Saltsa dans les pratiques de l'équipe médicale.
- Mettre en perspective l'outil Saltsa dans la structuration d'une action de prévention collective.

CONTENU

- L'outil Saltsa : origine, principes, place dans la démarche de prévention et positionnement dans le panel des outils existants.
- Présentation des différentes pathologies que Saltsa permet de diagnostiquer à l'aide des supports proposés dans l'outil.
- Expérimentation en salle des « manœuvres cliniques ».
- Traitement et interprétation des données recueillies à l'aide de l'outil Saltsa.
- Élaboration d'une stratégie d'actions en matière de prévention collective des TMS à partir du suivi individuel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

→ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation.

VALIDATION

→ À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

DATES ET LIEU

→ Durée 2 jours : 1 session à Paris du 02/11/2021 début d'après-midi au 04/11/2021 à midi.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Responsable pédagogique : Alexandre VASSELIN
Programme complet et inscriptions sur www.inrs.fr -> taper **BB2130**
Par courrier : INRS, département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
ou secretariat.forp@inrs.fr

Stage de l'INRS : Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail

PUBLIC

→ Médecins du travail.

PRÉREQUIS

→ Les participants doivent être formés depuis au moins 6 mois au protocole d'examen clinique Saltsa. En outre, ils doivent, préalablement à l'inscription au stage, avoir validé avec leur direction la possibilité de déployer Saltsa au sein du service de santé au travail.

OBJECTIF DE FORMATION

→ Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

→ Conforter sa pratique professionnelle du protocole d'examen clinique Saltsa.
→ Transférer le protocole à d'autres acteurs au sein de son service de santé au travail.

CONTENU

→ Manœuvres cliniques (révisions / consolidation des acquis).
→ Contextes d'usage de Saltsa suite à la formation.
→ « Relais Saltsa » au sein d'un service : contour de la mission, arguments à mettre en avant pour convaincre de futurs utilisateurs.
→ Découverte du kit pédagogique mis à disposition.
→ Points de repères sur l'animation d'une session de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

→ Le stage s'appuie sur des apports sous forme d'exposés, des retours d'expériences, des travaux de groupe et des mises en situations.

VALIDATION

→ À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

DATES ET LIEU

→ Durée 2 jours : 1 session à Paris du 08/11/2021 début d'après-midi au 10/11/2021 à midi.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Responsable pédagogique : Alexandre VASSELIN
Programme complet et inscriptions sur www.inrs.fr -> taper **BB2132**
Par courrier : INRS, département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
ou secretariat.forp@inrs.fr